



**COMMUNE DE COSSONAY**

**MUNICIPALITE**

Cossonay, le 29 octobre 2018/taz

Préavis No 07/2018  
au Conseil communal

**relatif à la participation communale au financement d'un  
nouvel orgue de tribune au Temple de Cossonay**

## Table des matières

1	Introduction .....	3
2	Historique .....	3
2.1	Le Temple.....	3
2.2	Offre culturelle .....	3
3	La Fondation Aura Musicae .....	4
3.1	Historique .....	4
3.2	Activités / projets.....	5
4	Projet d'acquisition d'un nouvel orgue de tribune .....	6
4.1	Actuel orgue de tribune .....	6
4.2	Orgue de chœur .....	6
4.3	Nouvel orgue de tribune / manufacteur d'orgues .....	7
4.4	Préavis de l'Etat de Vaud .....	8
5	Le financement .....	8
5.1	Le financement des orgues par la Fondation Aura Musicae .....	8
5.2	Investissement pour la Commune de Cossonay .....	10
6	Conclusions .....	10

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1 Introduction**

Le Temple de Cossonay fait sans aucun doute partie des monuments historiques les plus précieux de la Commune, classé en note 1 au recensement architectural.

Ce lieu privilégié, gorgé d'histoire, appartient à la Commune de Cossonay depuis la fin de l'année 1977. Cette année-là, par voie de préavis, la Municipalité de l'époque sollicitait au Conseil communal, l'autorisation d'accepter la cession de cet édifice par la Paroisse de Cossonay-Grancy pour le prix symbolique de CHF 1.-. Il s'agissait alors de l'une des dernières églises propriété d'une Paroisse alors que son entretien était déjà depuis fort longtemps assuré par la collectivité.

Depuis lors, les derniers travaux importants au Temple ont eu lieu entre 1998 et 1999, soit il y a une vingtaine d'années. Des travaux conséquents avaient alors été réalisés sur le clocher, dont l'état était très inquiétant. Entre 1999 et 2018, différents menus travaux d'entretien ou de modernisation des installations ont été réalisés, notamment pour assurer la conservation des biens déposés à l'intérieur de la bâtisse (chauffage, ventilation, toitures, sonorisation, etc.).

Outre les activités de la Paroisse de Cossonay-Grancy, ce lieu est régulièrement visité tant par des voyageurs, que mis en valeur par nos guides du patrimoine, qui assurent des visites organisées tout au long de l'année. Il dispose aussi d'une reconnaissance sur le plan national et international grâce à la Fondation Aura Musicae, qui, accompagnée des organistes engagés par la Commune, MM. Jean-Pierre Hartmann et Pierre Porret, y organisent de nombreux concerts et activités.

L'objectif de ce préavis est de solliciter le financement partiel relatif à l'acquisition d'un nouvel orgue de tribune dont la nécessité sera démontrée tout au long de la lecture du présent préavis municipal.

## **2 Historique**

### **2.1 Le Temple**

Comme évoqué en préambule, le Temple de Cossonay appartient à la Commune depuis 1977. Elle en supporte la charge d'entretien et porte surtout la responsabilité d'assurer la conservation de ce bien culturel et historique. Les activités qui se déroulent en ce lieu sont aujourd'hui multiples et il appartient à nos Autorités d'en assurer la pérennité pour mettre en valeur ce patrimoine extraordinaire, fleuron de la Commune.

### **2.2 Offre culturelle**

C'est en 1999 que MM. Hartmann et Porret ont été engagés par la Commune de Cossonay en qualité d'organistes. En sus d'assurer les différents services religieux pour la Paroisse, un objectif en particulier leur avait été fixé par la Municipalité de l'époque : participer au développement de l'offre culturelle de Cossonay en proposant des animations et, en particulier, des concerts.

Les pièces qui sont présentées lors de la saison musicale au Temple sont particulièrement appréciées et permettent à notre Commune de rayonner non seulement au niveau local, mais également au niveau national et international. En effet, les musiciens qui participent à faire vivre le Temple sont autant d'amateurs de bon niveau et que des professionnels de la région ou d'ailleurs. De plus amples informations à ce sujet sont présentées au chapitre 3 du présent préavis.

### **3 La Fondation Aura Musicae**

#### **3.1 Historique**

C'est en 1999 déjà que les premiers contacts en vue du remplacement de l'orgue de tribune ont été pris. De nouvelles personnalités se sont engagées dans le projet au fur et à mesure de son avancement. Elles ont progressivement eu l'occasion de rencontrer des manufacteurs d'orgues, de voir et d'apprécier sur place la qualité de leurs ouvrages, en Suisse et en France en particulier.

Pour accompagner la mise en œuvre du projet d'acquisition du nouvel orgue et également assurer sa pérennité, l'ensemble de ces passionnés a choisi de créer la Fondation Aura Musicae. Ladite Fondation a vu le jour le 4 décembre 2007, par l'adoption de ses statuts, authentifiés par Me Raymond Ramoni, Notaire à Cossonay. Les membres fondateurs sont :

- M. Pierre Porret, Président, Cossonay
- M. Antoine Rupp, Vice-président, Cossonay
- M. Jean-Pierre Hartmann, Secrétaire, Montricher
- Mme Marie-José Vaes, Trésorière, Cossonay
- M. Robert Chanson, Moiry (Préfet honoraire)
- Mme Marlène Sommer, Cossonay
- *M. André Luy (organiste honoraire de la cathédrale de Lausanne malheureusement décédé en 2005)*

M. Daniel Aubert, Syndic de Cossonay de 1990 à 2004 à rejoint le Comité en 2008.

MM. et Mmes Serge Veselinov, François Margot, Georgette Maillefer et Agnès Martel apportent leur précieux soutien au comité.

Le projet a été également soutenu par Me Raymond et feu Mme Elisabeth Ramoni, lesquels se sont impliqués personnellement et professionnellement étant donné que toutes les prestations réalisées par leurs soins dans le cadre de leur étude ont été gracieusement offertes à la Fondation.

En outre, les différentes Municipalités ainsi que l'ARC (Association de la région de Cossonay) et l'ARCAM (Association de la région de Cossonay Aubonne et Morges) ont également accompagné les porteurs du projet puis la Fondation au fur et à mesure de son avancement.

Le but de la Fondation Aura Musicae est le financement des activités musicales dans le Temple de Cossonay et, en particulier, le financement de la construction de nouvelles orgues et toutes activités se rapportant à la promotion de la musique, à l'organisation et l'audition de concerts, au développement de la pratique instrumentale et de favoriser et encourager l'étude de la musique, plus particulièrement dans le Temple de Cossonay. La Fondation ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

Les ressources financières de la Fondation sont décrites au chapitre 5 du présent préavis.

### 3.2 Activités / projets

L'offre musicale a été mise en place progressivement depuis le début des années 2000. La Fondation souhaite présenter au public de Cossonay et de sa région un très large éventail musical. Elle s'efforce d'accueillir une grande variété de musiciens, tant des amateurs de bon niveau que des professionnels de la région ou d'ailleurs, parmi lesquels certains sont des personnalités reconnues au niveau national voire international.

La Fondation a réalisé un grand travail de communication durant toutes ces années. Outre la préparation de différents fichets de présentation du projet mis à jour régulièrement, plusieurs dossiers nécessaires à la recherche de dons ont été élaborés au fur et à mesure des années. Un exemplaire de la dernière version de ce dossier est joint à ce préavis (annexe 1).

Elle s'est également présentée au Conseil communal en 2007 et a participé à plusieurs éditions de l'Expo de Coss afin non seulement de présenter son travail, mais également de dynamiser la recherche de fonds. Elle a aussi choisi d'adhérer à l'Union des Sociétés Locales (USL) en 2011. En effet, si la Fondation travaille logiquement à développer toutes les synergies possibles avec l'école de musique, elle travaille aussi avec les autres organisations participant à la vie culturelle et associative de Cossonay. Finalement, elle travaille également en bonne collaboration tant avec la Paroisse qu'avec l'Administration communale, pour l'organisation des activités qu'elle propose et, également, pour que les visiteurs du Temple (cf. visites de la Vielle ville, touristes spontanés, etc.) puissent profiter de découvrir les instruments installés au Temple.

Pour les 10 ans d'activités de la Fondation, un rapprochement a eu lieu en 2014 avec le festival d'orgues de Fribourg et un concert de l'orchestre philharmonique de Transylvanie s'est tenu à Nouvel-An. Cet orchestre s'est ensuite produit une nouvelle fois, également pour un Nouvel-An.

Les saisons musicales ont permis de voir défiler des chœurs, des petits ensembles instrumentaux avec parfois des mélanges inédits (orgue accompagné de cors des alpes, d'accordéon, de trombone, de cors de chasse, etc.), des grands orchestres, des organistes solistes, des clavecinistes, des pianistes (une saison a été articulée autour d'un piano gracieusement mis à disposition par M. Roger Portier), de l'orgue à quatre mains avec projection du jeu des organistes sur grand écran. Les répertoires abordés vont de la musique ancienne et baroque à la musique contemporaine, en passant par le romantisme, sans oublier parfois une incursion dans le jazz, la musique de films ou encore l'improvisation.

En plus des recherches de dons qui sont décrites au chapitre 5, la Fondation a donc mis sur pied plus de 200 évènements musicaux, accueilli plus de 80 musiciens et 30 ensembles qui

ont tous offert leurs prestations, enregistré un CD en 2012, avec le concours de Mme Anne-Lise Vuilleumier Luy à l'orgue de chœur, et dont les profits sont versés à la Fondation, acquis un orgue de chœur en 2010, organisé un cycle de trois conférences sur l'orgue et trois voyages culturels.

## **4 Projet d'acquisition d'un nouvel orgue de tribune**

En complément aux autres parties historiques de ce préavis, une description des projets d'acquisition du nouvel orgue de tribune et de l'acquisition de l'orgue de chœur s'avère nécessaire.

### 4.1 Actuel orgue de tribune

L'orgue de tribune actuel est presque centenaire, étant donné qu'il date de 1924. Il a été installé au moment où d'importants travaux de réfection du Temple ont été réalisés.

L'instrument propose une palette sonore assez terne en raison de la fabrication de ses tuyaux dont une grande partie est en zinc. En effet, à l'époque de sa construction, l'étain et le plomb étaient venus à manquer à la suite de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Par ailleurs, la traction pneumatique est inconfortable, imprécise, usée et n'offre une harmonisation intéressante que pour un répertoire restreint de pièces du 19<sup>ème</sup> siècle. Hormis les organistes du Temple de Cossonay, les musiciens qui ont eu l'occasion de se servir de cet instrument ont chacun constaté que celui-ci est aujourd'hui en fin de vie.

### 4.2 Orgue de chœur

Il est relevé au chapitre 3 que la Fondation Aura Musicae a financé en 2010 l'acquisition d'un orgue de chœur.

Les membres du comité de la Fondation ont eu à cœur de répondre à la question de savoir quelles ont été leurs motivations pour acquérir un orgue de chœur en parallèle de l'acquisition d'un nouvel orgue de tribune. Ils ont donc pris le temps de nous informer sur leurs réflexions afin de nous permettre de les relater dans ce préavis.

Le Temple de Cossonay présente de belles dispositions pour faire résonner la musique, entre autres, en son chœur. Le comité de la Fondation, accompagné en son temps par M. André Luy, organiste honoraire de la cathédrale de Lausanne, avait mûrement réfléchi à mettre en valeur la qualité du chœur du Temple et d'y faire vivre la musique.

Le comité de la Fondation savait que la levée de fonds pour l'orgue de tribune prendrait du temps. Or, la parution d'un article sur la Fondation Aura Musicae dans le quotidien « 24 heures » avait incité un généreux donateur, qui souhaite rester anonyme, à donner une importante somme d'argent, ce pour autant qu'un contrat soit signé à court terme. Ce fut un élément décisif pour le comité de la Fondation afin de ne pas perdre ce financement.

L'orgue de chœur a donc été intégralement financé par les dons dudit donateur anonyme (CHF 50'000.-), la CEDC (CHF 50'000.-) et la Loterie Romande (CHF 150'000.-). L'instrument fait partie de la fortune de la Fondation.

Cet instrument revêt un intérêt exceptionnel tant pour la Commune de Cossonay que pour la Région. En effet, il s'agit d'une reconstitution identique d'un instrument de Langhedul (facteur d'orgues du début du 17<sup>ème</sup> siècle), réalisée par le même facteur d'orgues que celui dont il est question dans ce même chapitre (sous-chapitre 4.3), M. Bertrand Cattiaux. Il est unique en Europe, puisqu'il n'existe plus aucun instrument jouable du même type ! Ses intérêts historique et musicologique sont donc indéniables.

La Fondation souhaite faire vivre les trésors de la musique d'antan comme d'aujourd'hui. Le sentiment d'intimité et la brillance musicale qu'offrent ce petit orgue de chœur témoignent de l'excellence du travail de M. Cattiaux et ses compagnons de l'atelier de Liourdes (cf. sous-chapitre 4.3) et laisse présager de ce que sera le nouvel orgue de tribune.

#### 4.3 Nouvel orgue de tribune / manufacteur d'orgues

Comme indiqué dans les chapitres précédents, le projet d'acquisition d'un nouvel orgue de tribune a démarré plusieurs années avant la création de la Fondation Aura Musicae. Durant les premières années, le travail des personnes engagées dans ce projet a été conséquent : ils ont visité plusieurs manufactures d'orgues ainsi que de nombreux instruments en Suisse (une trentaine), en France ou encore en Allemagne.

Une manufacture s'est particulièrement distinguée, à savoir l'atelier de M. Bertrand Cattiaux, facteur d'orgues. Il est aujourd'hui accompagné dans son labeur par neuf compagnons facteurs d'orgues. M. Cattiaux et ses compagnons possèdent les qualités requises pour construire un orgue d'esthétique sonore (ou harmonie sonore) française. Ils travaillent selon les mêmes principes de construction qu'au 18<sup>ème</sup> siècle. M. Cattiaux a acquis ce savoir-faire par la restauration d'instruments datant du 16<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle (Cathédrale de Poitiers, Cathédrale Notre-Dame de Paris, Basilique St-Sernin de Toulouse, Chapelle royale du Château de Versailles, Collégiale de St-Ursanne (Jura Suisse) et tant d'autres encore). Il a également construit de nombreux instruments (Amily, Brunoy, Courbevoie, Etampes, Le Pouliguen, Basse-Terre (Guadeloupe), Beurnevésin (Jura Suisse)).

Comme indiqué précédemment, le nouvel instrument sera d'esthétique sonore française et de haute facture. Il est composé de 22 jeux sur 3 claviers à pédalier à tractation uniquement mécanique.

Il permettra de donner vie à un large éventail musical, dans un registre complètement différent de celui de l'orgue de chœur, l'ensemble offrant ainsi le développement d'une offre musicale riche qui suscitera la création et un rayonnement culturel hors du commun.

En effet, dans le cadre de ses recherches, la Fondation Aura Musicae a entrepris un recensement de tous les orgues existants dans un large périmètre autour de Cossonay. Il en est ressorti que le nouvel orgue sera sans équivalent dans la région. En outre, le Temple de Cossonay, monument historique inscrit sur la liste des sites protégés d'importance nationale (ISOS), est connu pour son excellente acoustique. Le nouvel orgue, que l'on peut qualifier sans fausse modestie d'œuvre d'art, complètera la qualité historique et culturelle du Temple de Cossonay en contribuant à sa pérennité.

Il va sans dire que cet orgue présente également un intérêt indéniable pour des musiciens en herbe ou en formation, étant donné qu'il serait possible de développer des synergies avec

l'école de musique de Cossonay et/ou les conservatoires dans le but de recevoir les organistes de demain. Par ailleurs, les musiciens plus aguerris seront d'autant plus motivés à venir exprimer leur talent à Cossonay permettant ainsi de prévoir des saisons musicales aux contours toujours plus prestigieux.

#### 4.4 Préavis de l'Etat de Vaud

Tout au long de ces dernières années, la Municipalité et les services de l'Administration, et, en particulier son service technique communal, ont apporté leur soutien au projet en accompagnant les démarches nécessaires auprès, notamment, du Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud (SIPaL).

Plusieurs variantes ont été étudiées puis soumises à l'Etat. Dans le courant de l'année 2017, le SIPaL s'est tout d'abord déterminé défavorablement pour le remplacement de l'orgue de tribune, pour différentes motivations esthétiques. La Commune a alors fait recours contre cette décision, ce qui a eu pour effet de relancer les discussions avec l'Etat qui a finalement donné un préavis favorable à la dernière mouture du projet qui lui a été soumis.

## **5 Le financement**

### 5.1 Le financement des orgues par la Fondation Aura Musicae

Au démarrage du projet, ce sont la Commune de Cossonay et l'ARC (devenue l'ARCAM) qui ont respectivement mis à disposition les sommes de CHF 10'000.- et CHF 5'000.-. Ensuite, l'ensemble des fonds levés ont découlé des différentes actions entreprises par la Fondation Aura Musicae :

- Collecte de fonds lors des évènements musicaux (constat : le chapeau à la sortie est plus lucratif qu'un tarif par personne et permet également aux personnes disposant d'une bourse plus modeste d'accéder au concert à moindre coût) ;
- Produit de la vente du CD enregistré en 2012 ;
- Frais de notariat offerts par Me Raymond Ramoni ;
- Dons privés de plus de 140 personnes de Cossonay et de la région ;
- Dons de 14 entreprises de Cossonay et de la région ;
- Dons de 5 Communes du district de Morges ;
- Dons de 7 Fondations et Associations ;
- 3 promesses de dons ;
- Tenue d'un stand à l'Expo de Coss en 2005 et 2006 (levée de fonds d'au moins CHF 15'000.-/année) ;
- Vente de glaces lors des kermesses paroissiales.

Il semble important de souligner que les collectes des « jeudis musicaux » ont permis de financer les concerts et d'alimenter le fonds nécessaire à la création de la Fondation Aura Musicae.

En outre, tous les musiciens ont joué bénévolement au fil des saisons et ont offert la collecte prélevée à la Fondation Aura Musicae.



**Fondation Aura Musicae**  
**Budget d'acquisition du nouvel orgue de tribune / état 2018**

<b>Libellé</b>	<b>Montants</b>
Coût de l'instrument HT	653'653.20
1 <sup>er</sup> acompte versé (dons & recettes concerts)	-199'941.75
Montant disponible sur compte Euros (en CHF)	-25'696.75
Montant disponible sur compte CHF	-17'000.00
Promesse de don de Ernst Göhner Stiftung	-40'000.00
Demande en cours Fondation Barrière	-30'000.00
Demande de don/prêt Commune de Cossonay	-180'000.00
Promesse de don Madame Susanne Porret	-10'000.00
<b>Montant à trouver H.T.</b>	<b>151'014.70</b>
TVA 7,7 % de CHF 653'653.20 (573'380.00 Euros*)	50'331.30
<b>Solde à trouver au 31.12.2019</b>	<b>201'346.00</b>

\*cours de change Euros/CHF 1.14

Le prix d'acquisition comprend le transport, le montage ainsi que le réglage du nouvel orgue.

Les frais de logement et de subsistance des artisans pour le montage et l'harmonisation de l'instrument seront pris en charge par les membres de la Fondation.

Quant au démontage de l'orgue actuel, des pourparlers sont en cours pour que celui-ci soit démonté et emporté par ses futurs propriétaires. Ceux-ci prendraient alors en charge tous les frais liés à ces travaux. Dans le cas où ces négociations n'aboutiraient pas, le Comité de la Fondation s'engage à faire démonter et enlever l'instrument par des bénévoles.

Calendrier prévu pour le financement du nouvel orgue pour une livraison début 2020 :

2 <sup>ème</sup> acompte à verser en cours de travaux en 2019	CHF 338'015.20
Solde à verser à la livraison en 2020 (10%)	CHF 65'365.00
TVA de 7.7% à régler à la livraison en 2020	CHF 50'331.30

La Fondation Aura Musicae a toutefois une contrainte de temps quant à la participation de la Fondation Ernst Göhner Stiftung, qui s'engage à verser la somme de CHF 40'000.- pour autant qu'Aura Musicae puisse prouver avant la fin de l'année en cours que le projet est confirmé.

Différentes personnes privées ou mécènes, avec lesquels des pourparlers ont déjà eu lieu par le passé, seront recontactés encore cette année pour compléter les dons précités. En outre, un dossier sera déposé auprès de la Loterie Romande en vue d'obtenir le solde des fonds nécessaires. Dans le cas où le financement global ne serait pas trouvé selon le calendrier ci-dessus, la Fondation pourrait différer la commande d'une partie des jeux de l'orgue le temps de trouver les fonds, ou modifier son projet ou encore y renoncer.

## 5.2 Investissement pour la Commune de Cossonay

Comme cela est indiqué dans le budget de la Fondation Aura Musicae, la somme sollicitée à la Commune de Cossonay s'élève à CHF 180'000.-. Celle-ci est répartie de la façon suivante :

- CHF 90'000.- sous forme d'un prêt sans intérêts, à amortir sur 10 ans au plus ;
- CHF 90'000.- sous forme d'un don à fonds perdus (environ 13 % de l'investissement).

En outre, la Commune de Cossonay devrait s'acquitter d'une somme modeste pour les quelques travaux à réaliser sur le bâtiment lui-même, à savoir sur la galerie qui accueille l'orgue actuel et sur laquelle s'installera le nouvel instrument. Pour s'assurer de la solidité et de la pérennité de ladite galerie, la Municipalité a fait appel à un ingénieur spécialisé qui a réalisé une étude et confirmé les travaux à prévoir. Il s'agit de réaliser quelques menus travaux pour la statique de la galerie et sur la balustrade.

Le coût de ces travaux serait approximativement de

CHF 5'000.- honoraires d'ingénieurs  
CHF 25'000.- travaux sur la galerie

soit un total d'environ CHF 30'000.-. A ce jour, aucune offre n'a encore été sollicitée auprès des entreprises compétentes. Les estimations pourraient quelque peu évoluer en fonction des discussions tant avec l'ingénieur consulté pour confirmer la stabilité de la galerie qu'avec le fabricant. Néanmoins, la somme finale ne devrait pas dépasser le montant précité.

Pour financer ces travaux, la Commune dispose d'un fonds inscrit au bilan des comptes communaux depuis de nombreuses années. En effet, feu François Despland, décédé en 1919, avait par testament légué une somme d'argent à la Commune de Cossonay destinée à des travaux de réfection du Temple.

Or, avant de pouvoir prélever sur ce fonds, et selon les dernières volontés de M. Despland, la Commune peut utiliser 50% de la somme à disposition dès lors que le disponible placé en banque dépasse CHF 20'000.-. Le montant disponible pour les rénovations, capitalisé depuis plusieurs années, permettrait à ce jour à la Commune de dépenser la somme de CHF 32'170.50.

La Municipalité propose donc de financer les travaux de la galerie en utilisant ce fonds, et de s'organiser pour ne pas dépasser la somme de CHF 32'170.50.

## **6 Conclusions**

Durant les vingt dernières années, les différentes Municipalités ont toutes soutenu les projets de la Fondation Aura Musicae. La qualité de l'investissement fourni tant par les fondateurs que par les personnes ayant accompagné et/ou soutenu financièrement le projet se doit d'être relevée.

La Municipalité souhaite contribuer à mettre en valeur le Temple de Cossonay. Les synergies développées avec la Paroisse, certaines sociétés locales ou encore dans le cadre des actions touristiques comme les visites de la Vieille Ville sont autant de raisons pour lesquelles elle soutient ce projet. En effet, elle pense qu'il est nécessaire de faire vivre ce lieu, tant pour la conservation du patrimoine historique et culturel de la Commune que pour assurer sa pérennité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 07/2018 relatif à la participation communale au financement d'un nouvel orgue de tribune au Temple de Cossonay,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE :

- D'accepter un crédit de CHF 90'000.- sous forme d'un prêt sans intérêts à amortir sur 10 ans au plus en faveur de la fondation Aura Musicae pour le financement d'un nouvel orgue de tribune au Temple de Cossonay ;
- D'accepter un crédit de CHF 90'000.- sous forme d'un don à fonds perdus en faveur de la fondation Aura Musicae pour le financement d'un nouvel orgue de tribune au Temple de Cossonay ;
- De financer ces prêt et don par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- D'accepter de réaliser les travaux nécessaires pour accueillir le nouvel orgue sur la galerie du Temple pour une somme maximale correspond au montant disponible du legs de feu M. François Despland (compte 9233).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexes : dossier de recherches de fonds, octobre 2018, de la Fondation Aura Musicae

Délégués municipaux : M. Georges Rime, Syndic, Mme Nicole Baudet, Municipale.

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis, bâtiment administratif, salle de Municipalité, le 12 novembre 2018 à 18h30.

# Vers de nouvelles orgues au Temple de Cossonay

## Fondation Aura Musicae

Créer de nouvelles orgues au Temple St-Pierre et St-Paul de Cossonay, faire rayonner cette musique dans toute la région et au-delà grâce à des musiciens venant exprimer leur art autour de ces nouveaux instruments, c'est dans ce but qu'a été constituée la fondation Aura Musicae.

La fondation Aura Musicae (fondation à but non lucratif) a été créée le 17 décembre 2004 devant le notaire Me Raymond Ramoni.

## Les membres de la fondation :

Pierre Porret, Cossonay, président \*

Antoine Rupp, Cossonay, vice-président\*

Jean-Pierre Hartmann, Cossonay, secrétaire\*

Marie-José Vaes, Cossonay, trésorière\*

Robert Chanson, préfet honoraire, Moiry\*

Marlène Sommer, Cossonay\*

Daniel Aubert, syndic de Cossonay de 1990 à 2004 a rejoint le comité en 2008.

\* Ces membres sont aussi des membres fondateurs de même que la Commune de Cossonay et M. André Luy, organiste honoraire de la Cathédrale de Lausanne (décédé).

Par leur soutien, la Commune de Cossonay, l'ARCAM (Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges), M. et Mme Raymond et Elisabeth Ramoni, notaires, ont contribué à l'élaboration de ce projet.

## Conseils et soutien

- M. Maurizio Croci, professeur d'orgue et de clavecin à la HEMU site de Fribourg et au centre de musique ancienne de Milan
- Feu M. Michel Chapuis, Dôle, organiste, concertiste, titulaire de l'orgue de la chapelle royale de Versailles, ancien professeur au CNSMDP (conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris)
- M. William Dongois, Pontoise, cornettiste, concertiste, professeur au centre de musique ancienne de Genève (HEM)
- M. Jean-Yves Haymoz, Fribourg, musicologue, professeur au centre de musique ancienne de Genève (HEM)
- M. Jean-Paul Gousset, Versailles, directeur technique honoraire de l'Opéra Royal, chargé de la conservation de l'Opéra Royal, du Théâtre de la Reine et de l'orgue de la Chapelle Royale du Château de Versailles
- Mmes Anne-Ise Vuilleumier Luy, organiste au Temple de Morges, Agnès Martel à Pampigny et Georgette Maillefer à Cossonay

## L'église St-Pierre et St-Paul de Cossonay, site protégé classé d'importance nationale

La première église date de l'époque carolingienne (8<sup>e</sup> siècle). Sur l'emplacement de la 1<sup>ère</sup> église est construit un 2<sup>e</sup> édifice vers l'an mille. Au début du 12<sup>e</sup> siècle est édifié un nouvel édifice aux dimensions beaucoup plus grandes, qui correspondent approximativement à celles du bâtiment actuel. Pour des raisons inconnues, elle a été rasée au niveau des fondations.

Pour construire la 4<sup>e</sup> église, à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, la majeure partie des fondations de l'édifice précédent ont été reprises. En 1398 un incendie ravage une grande partie de Cossonay ainsi que son église. Le temple actuel s'élève alors sur les ruines de la 4<sup>e</sup> église ; suivra la construction du clocher adossé au côté nord du chœur.

## Le nouvel orgue de tribune

Instrument de 22 jeux sur 3 claviers et pédalier, à traction entièrement mécanique.

Inspiré du savoir-faire de la facture française du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle, tourné vers l'avenir, de couleur sonore riche, cet orgue permettra d'exécuter un répertoire très varié.



### Claviers I et II : 16 jeux baladeurs

51 notes (Do 1 – Ré 5)

Montre 8'  
Bourdon 8'  
Flûte conique 8'  
Prestant 4'  
Flûte à biberon 4'  
Quinte 2'2/3  
Nazard 2'2/3  
Doublette 2'  
Quarte 2'  
Tiercelette 1'3/5  
Tierce 1'3/5  
Plein Jeu IV rangs  
Cornet V rangs  
Trompette 8'  
Cromorne 8'  
Voix humaine 8'

### Récit: 1 jeu

27 notes (Do 3 – Ré 5)

Cornet V rangs

### Pédale : 5 jeux

30 notes (Do 1 – Fa 3)

Soubasse 16'  
Principal 8'  
Octave 4'  
Saqueboute 16'  
Basson 8'

Accouplement à tiroirs I/II, Tirasses I, II, II en 4, Tremblant doux I et II

Les jeux des claviers manuels I et II sont jouables sur l'un ou l'autre des claviers.

## **Enrichissement du patrimoine**

Cet instrument sera sans équivalent dans le paysage organistique romand. Il sera construit par **Bertrand Cattiaux** ; actuellement il est l'un des meilleurs artisans et connaisseurs de la facture française, dont les réalisations et restaurations font référence dans le monde des facteurs d'orgues. À son palmarès, il est à relever entre autres, la reconstitution de l'orgue de la chapelle royale du château de Versailles, la restauration des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame de Paris, etc. Il s'est fait connaître en Suisse par la restauration des orgues de la Collégiale de Saint-Ursanne (JU).

Le temple de Cossonay est reconnu pour son architecture (Site protégé d'importance nationale), son acoustique est excellente et le nouvel orgue prévu est une œuvre d'art. Ces trois caractéristiques sont en harmonie et synergies.

## **Développement pour la vie culturelle de la région de Cossonay**

Le nouvel orgue du temple de Cossonay permettra le développement d'une vie artistique riche, il suscitera la création musicale et donnera à la région un véritable rayonnement culturel.

La musique d'orgue, servie par un instrument d'exception, a la capacité particulière de susciter des émotions, d'accompagner les états d'âme. Ce ressenti n'est pas une question de connaissances mais de sensibilité et de spiritualité.

## **Budget**

Le coût du nouvel orgue de tribune est de **CHF 710'000.00 TTC**. Sa réalisation nécessitera plus de **7'500 heures de travail**.

## **Récolte de fonds**

CHF 310'000.00 ont déjà été récoltés grâce à la générosité de plus d'une centaine de donateurs.

Une promesse de don est en étude pour un montant de CHF 180'000.00.

**Le solde à trouver d'ici 2020 est de CHF 220'000.00.**

## **Don ou parrainage de tuyaux**

Caisse d'épargne de Cossonay

1304 Cossonay

CCP 10-742-5

IBAN : CH52 0618 2016 5201 4880 6

*En faveur de :*

Fondation Aura Musicae

Place du Temple 8

1304 Cossonay

## **Parrainage de tuyaux**

Montant des parrainages : Fr. 50, 100, 500 et 1'000.-.

Parrainage d'un jeu complet de tuyaux : Fr. 30'000.-.

Renseignements : Pierre Porret +41 79 467 29 37 ou Jean-Pierre Hartmann +41 79 212 80 59

**Tout don et/ou parrainage est déductible des impôts**

Octobre 2018